

## PROCES-VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEUZEVILLE

SEANCE du JEUDI 16 FEVRIER à 19h00

---

*Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël COLSON, Maire.*

*Etaient Présents : Mmes et MM. COLSON, CHÂRON, GUESDON, GUEST, STRICHER, DINE, GIRARD, PALOTAI, NOËL, BRASY, MERCIER, ELEXHAUSER, BOSCHER, LUCAS, CANTAIX, FERREUX, LEGAN, MAGDELAINE, PAILLER, formant la majorité des membres en exercice.*

*Etaient Absents : Mmes et MM. CARPENTIER, BEIGBEDER, JOLY, LE DANTEC, BAILLEMONT, GUIRAUD, DELANNEY, NATTAGH, excusés*

*Procurations : Mme BEIGBEDER à M. COLSON, Mme JOLY à M. GUESDON, M. LE DANTEC à Mme CHÂRON, M. BAILLEMONT à M. BOSCHER, Mme DELANNEY à M. PAILLER.*

*Quorum : 19/27*

*Nomination du secrétaire de séance : Mme Claire FERREUX est désignée secrétaire de séance,*

---

### Ordre du jour de la séance

- Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2022 par les membres présents lors de la séance
- Demande de subventions 2023
- Demandes de crédits scolaires 2023
- Débat d'orientation budgétaire 2023
- Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- CCAS – avance de subvention
- Garantie d'emprunt accord de principe Logéo Seine pour prêt PSLA - logements rue Albert Sorel
- Travaux d'électrification et d'éclairage public – Programme SIEGE 2023
- Demande de subvention pour la création d'un « Terrain Foot 5 »
- Tarifs complémentaires 2023 – Location du « Terrain Foot 5 »
- Conventions d'utilisation « Terrain Foot 5 »
- Demande de subvention pour l'extension du système de vidéoprotection urbaine au titre du FIPD 2023 et auprès du Département
- Renouvellement du contrat pour le marché hebdomadaire
- Modification du tableau des effectifs
- EPFN – Quartier bas carbone – Allongement de la durée du portage foncier
- EPFN – Convention de groupement de commande pour le projet du manoir
- Convention ACCES pour la mise à disposition d'un bureau
- Rétrocession de voirie – Clos Romy 2
- Adresse officielle de la mairie
- Informations
- Décisions du Maire
- Questions diverses

## 01/2023 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2022.

Il est demandé aux seuls élus présents lors de la séance de prendre part au vote et aux membres suivants de ne pas y participer, ces derniers étant absents au conseil municipal du 15 décembre 2022 :

Mmes et MM. GUEST, CARPENTIER, PALOTAI, LE DANTEC, MERCIER, LUCAS, GUIRAUD, LEGAN, NATTAGH, PAILLER.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le procès-verbal de séance du 15 décembre 2022, sans participation au vote des membres listés ci-dessus.

**AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

## 02/2023 – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023

Monsieur le Maire donne connaissance des propositions faites par la Commission des Finances pour l'attribution de subventions aux associations locales au titre de l'**année 2023**.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

Vu l'avis de la commission des finances

Et après en avoir délibéré,

**VOTE** les subventions dont le montant total **133 374,60 €** sera inscrit au **Budget Primitif 2023** ainsi qu'il suit :

### **1 - CULTURE - SPORTS**

ASS ART'BRAMAINS	7 000,00 €
ASS COMM MUSIQUE ET DANSE	15 000,00 €
BEUZEVILLE ATHLETIC CLUB	50 800,00 €
BOXING MUSCULATION CLUB BEUZEVILLE	4 800,00 €
KARATE CLUB BEUZEVILLE	1 400,00 €
PIPELETTES ET CIE	500,00 €
UNION MUSICALE DE BEUZEVILLE	9 500,00 €
VELO CLUB BEUZEVILLAIS	500,00 €
ECURIE ST HELIER	1 500,00 €
LES JOURS HEUREUX	700,00 €
THEATR'HALLE	500,00 €

### **2 - EDUCATION – FORMATION BEUZEVILLE**

COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	900,00 €
VOYAGES & PROJETS EDUCATIFS EM	3 400,00 € ( <i>versé sur justificatif</i> )
COOP SCOLAIRE EC PRIMAIRE	2 100,00 €
VOYAGES & PROJETS EDUCATIFS EP	13 080,00 € ( <i>versé sur justificatif</i> )

### **EDUCATION – FORMATION HORS COMMUNE**

CF APPRENTIS INTERCONSULAIRE 27	275,00 €
MFR VIMOUTIERS	50,00 €
CFA FAUVILLE EN CAUX	25,00 €
MFR LES MOUTIERS EN CINGLAIS	25,00 €

### **3 - INTERET SOCIAL**

AIDE A DOMICILE MILIEU RURAL	2 000,00 €
AMICALE - PERSONNEL DE LA VILLE	10 000,00 €
AMICALE - SAPEURS POMPIERS	4 200,00 €
ANCIENS COMB. PRISON GUERRE	190,00 €
CLUB DES AINES	950,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	1 400,00 €
UNION NATIONALE COMBATTANTS	300,00 €
AMIS MONUMENTS et SITES de L'EURE	50,00 €
PREVENTION ROUTIERE	78,00 €
LES FLORALIES DE L'EURE	180,00 €
UNION DES MAIRES ET ELUS 27	904,00 €
ASSOCIATION CHAT SANS FAMILLE	500,00 €

### **AMENAGEMENT-TOURISME**

CAUE 27	567,60 €
---------	----------

**TOTAL** **133 374,60 €**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec le B.A.C.O.S conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (subventions supérieures à 23.000 €).

### **03/2023 – DEMANDES DE CREDITS SCOLAIRES 2023**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Après avoir pris connaissance des demandes formulées par les directrices des Ecoles de BEUZEVILLE,

Vu l'avis de la commission des finances

Et après en avoir délibéré,

**ARRETE** comme suit les crédits scolaires attribués aux Ecoles Maternelle et Primaire de BEUZEVILLE à inscrire aux articles 6067 et 6574 du Budget Primitif 2023 :

#### **Fournitures scolaires (art. 6067)**

<b><i>ECOLE MATERNELLE</i></b>		<b><i>ECOLE ELEMENTAIRE</i></b>	
145 élèves x 40,00 €	5 800 €	280 élèves x 70,00 €	19 600 €
Manuels scolaires	400 €	Manuels scolaires	0 €
Bibliothèque	400 €	Bibliothèque	0 €
Papiers, cartons	2 450 €	Papiers, cartons, consommables informatiques	1 900 €
		ULIS	1 200 €
<b>TOTAUX</b>	<b>9 050 €</b>		<b>22 700 €</b>

**Activités – Subventions (art. 6574)**

<i>ECOLE MATERNELLE</i>		<i>ECOLE ELEMENTAIRE</i>	
Coopérative Scolaire	900 €	Coopérative Scolaire	2 100 €
Adhésion USEP ( <i>versé sur justificatif</i> )	1 000 €	Théâtre ( <i>versé sur justificatif</i> )	3 600 €
Aide aux voyages ( <i>versé sur justificatif</i> )	1 800 €	Aide aux voyages ( <i>versé sur justificatif</i> )	2 380 €
Projet Art'Bramains	600 €	Projet Equithérapie / ULIS ( <i>versé sur justificatif</i> )	2 100 €
		Projet Ecoles et Cinéma ( <i>versé sur justificatif</i> )	5 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>4 300 €</b>		<b>15 180 €</b>

**Total Général**

<i>ECOLE MATERNELLE</i>		<i>ECOLE ELEMENTAIRE</i>	
<b>TOTAUX</b>	<b>13 350 €</b>		<b>37 880 €</b>

**04/2023 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 06 février 1992 et de L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Sur la base du rapport, annexé, remis à chacun et présenté en séance,

**PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2023.

**05/2023 – AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Vu l'avis de la commission des finances

Et après en avoir délibéré,

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

La commission des finances propose au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, pour le programme ci-après :

art. 21538-670 (extensions de réseaux) pour un montant de 5.000 € TTC.

**AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondantes.

## 06/2023 – CCAS – AVANCE DE SUBVENTION

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023 et afin de palier tout risque d'insuffisance de trésorerie du budget du CCAS pour procéder au paiement des salaires des agents du Service d'Aide à Domicile il convient d'accorder une avance de subvention à hauteur de 60.000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
Vu l'avis de la commission des finances  
Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'accorder une avance de subvention au CCAS à hauteur de 60.000 €, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023.

## 07/2023 – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORD DE PRINCIPE LOGEO SEINE POUR PRÊT PSLA - LOGEMENTS RUE ALBERT SOREL

Logéo Promotion est en cours de construction de 12 logements individuels en location - accession rue Albert Sorel. Logéo prévoit de financer cette opération par un emprunt PSLA pour un montant de 2 044 820 € auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 7 ans maximum incluant une phase de préfinancement de 24 mois.

A ce titre, Logéo Seine sollicite un accord de principe de garantie de cet emprunt à hauteur de 100 %.

**Le Conseil Municipal, à la majorité avec 22 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (M. GUESDON et Mme LEGAN),**  
Vu l'avis de la commission des finances  
Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de garantir à hauteur de 30 % l'emprunt à intervenir.

## 08/2023 – TRAVAUX D'ELECTRIFICATION ET D'ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME SIEGE 2023

Un programme de 96 000 € TTC a été retenu par le SIEGE27 pour réaliser les études relatives aux travaux suivants sur la commune de BEUZEVILLE au titre du programme 2023 :

	<u>Eclairage public</u>	<u>Enfouis élect</u>	<u>Enfouis télécom</u>	<u>Totaux</u>
Rue Louis Pasteur	20 000 €	20 000 €	10 000 €	50 000 €
Rue Eugène Fouquier	11 000 €	20 000 €	15 000 €	46 000 €
<b><u>Totaux</u></b>	<b>31 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>96 000 €</b>

La participation financière prévisionnelle de la commune est fixée comme suit :

- éclairage et enfouissement électrique	: 20 % du montant HT soit	11 834 €
- enfouissement du réseau téléphonique	: 30 % du montant HT et la TVA soit	10 417 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
Vu l'avis de la commission des finances  
Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de participation financière à intervenir à cet effet avec le SIEGE 27 et à inscrire ces montants au BP 2023 qui seront ajustés à la clôture de l'opération au coût réel des travaux réalisés.

## 09/2023 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN « TERRAIN DE FOOT 5 »

En vue de la réalisation d'un terrain d'animation en gazon synthétique destiné à la pratique du football à 5 contre 5, dont le coût estimatif s'élève à 24 377 € HT, la commission des finances propose au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès des différents financeurs à savoir :

- l'Agence Nationale du Sport (ANS), à hauteur de 69 501,00 € HT représentant 56 % du montant total de l'opération.
- le Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA), à hauteur de 30 000 € HT représentant 24 % du montant total de l'opération.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Terrain Foot 5 :	124 377,00 € HT	<u>Subventions (prévisionnelles) :</u>	
		Agence Nationale du Sport :	69 501,00 € HT
		Fond d'Aide au Football Amateur :	30 000,00 € HT
		<u>Financement Commune :</u>	24 876,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>124 377,00 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>124 377,00 € HT</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
Vu l'avis de la commission des finances,  
Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention auprès des différents organismes financeurs.

**10/2023 – TARIFS COMPLEMENTAIRES 2023 – LOCATION DU « TERRAIN DE FOOT 5 »**

Par délibération en date du 20 octobre dernier, le conseil municipal a fixé les différents tarifs pour l'année 2023.

En vue de la création du « Terrain Foot 5 », la commission des finances propose de compléter ladite délibération.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**  
Vu l'avis de la commission des finances  
Et après en avoir délibéré,

**FIXE** les tarifs pour la location du « Terrain Foot 5 » ainsi qu'il suit :

**LOCATION « TERRAIN FOOT 5 » :**

Associations, écoles beuzevillaises et collège Jacques Brel :	gratuit
Entreprises et associations extérieures - la demi-journée :	50,00 €
Caution :	1000,00 €

**11/2023 – CONVENTIONS D'UTILISATION « TERRAIN DE FOOT 5 »**

Afin de permettre l'utilisation du futur « Terrain Foot 5 » aux différentes associations, établissements scolaires et entreprises, il convient d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**  
Vu l'avis de la commission des finances  
Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** M. le Maire à signer les différentes conventions à intervenir.

## **12/2023 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION URBAINE AU TITRE DU FIPD 2023**

Dans le cadre de l'appel à projet 2023 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), l'achat d'équipements à destination des policiers municipaux et les projets d'installation de caméras sur la voie publique peuvent être subventionnés.

Afin d'assurer la sécurité des trois agents de la police municipale lors des interventions sur la voie publique, il convient de renouveler leur équipement avec l'acquisition de trois nouveaux gilets pare-balles. Le FIPD peut contribuer à l'achat de ces équipements à hauteur de 250 € par gilet.

De plus, la commune de Beuzeville souhaite étendre son système de vidéoprotection mis en place afin de compléter le maillage territorial existant et combler les secteurs de actuellement dépourvus de couverture vidéo, tant pour le contrôle de flux, que pour la protection des zones sensibles. Ce nouveau maillage permettra de renforcer l'efficacité de la couverture actuelle et permettra de lutter efficacement contre toutes formes d'atteintes aux personnes et aux biens, de la délinquance itinérante et prévenir du terrorisme. Le coût total de cette extension est estimé à 38 038 € HT.

La commission des finances propose au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD 2023, à hauteur de 750 € pour les trois gilets pare-balles et de 60 % pour un montant de 22 822 € HT pour le programme d'extension du système de vidéoprotection urbaine.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

Vu l'avis de la commission des finances

Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD 2023.

## **13/2023 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION URBAINE AUPRES DU DEPARTEMENT**

La commune de Beuzeville souhaite étendre son système de vidéoprotection mis en place afin de compléter le maillage territorial existant et combler les secteurs de actuellement dépourvus de couverture vidéo, tant pour le contrôle de flux, que pour la protection des zones sensibles.

Ce nouveau maillage permettra de renforcer l'efficacité de la couverture actuelle et permettra de lutter efficacement contre toutes formes d'atteintes aux personnes et aux biens, de la délinquance itinérante et prévenir du terrorisme. Le coût total de cette extension est estimé à 38 038 € HT.

La commission des finances propose au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Eure à hauteur de 20 % pour un montant de 7 607 € HT pour le programme d'extension du système de vidéoprotection urbaine.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

Vu l'avis de la commission des finances

Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Département.

## **14/2023 – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE MARCHE HEBDOMADAIRE**

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du marché hebdomadaire confiée à la SAS « Les Fils de Mme GERAUD » a été prolongé par avenant suite à la décision du conseil municipal en date 30 juin 2022, le temps de relancer une nouvelle procédure de mise en concurrence.

A ce titre, il revient au conseil municipal de se prononcer sur le mode de gestion (directe ou déléguée) à retenir pour la poursuite du service.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

Vu l'avis de la commission des finances

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de retenir le mode de gestion déléguée avec la procédure de délégation de service public.

### **15/2023 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Compte-tenu des possibilités d'avancements de grade du 1<sup>er</sup> trimestre, il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

N° Poste : CREATIONS au 01/03/2023

Catégorie C

n° 07 : Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> CI TC

n° 21 : Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> CI TC

n° 25 : Agent de Maitrise Principal TC

n° 28 : Agent de Maitrise Principal TC

N° Poste : SUPPRESSIONS au 01/03/2023

*Avis du Comité Technique en attente*

Catégorie C

n° 07 : Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> CI TC

n° 21 : Adjoint Technique TC

n° 25 : Agent de Maitrise TC

n° 28 : Agent de Maitrise TC

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de procéder à la modification du tableau des effectifs tel que présenté.

### **16/2023 – EPFN – QUARTIER BAS CARBONE – ALLONGEMENT DE LA DUREE DU PORTAGE FONCIER**

Par délibération du 21 septembre 2017, le portage foncier a été confié à l'EPF Normandie pour le projet du futur quartier bas carbone. A ce titre, la première parcelle de terrain située 505 rue Louis Gillain (section AH n°25 d'une contenance de 01 ha 77 a 47 ca) a été acquise par l'EPFN le 28 septembre 2018 pour un montant de rachat de 101 671,70 € HT.

Le délai de portage de 5 ans arrivant à échéance en septembre prochain et s'agissant d'une parcelle enclavée à l'arrière de la salle de sport, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter un report de la date de rachat à 5 ans après l'acquisition de la dernière parcelle ENGELS (soit 2027).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Vu l'avis de la commission des finances

Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter un report de la date de rachat à 5 ans après l'acquisition de la dernière parcelle ENGELS (soit 2027).

### **17/2023 – EPFN – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE PROJET DU MANOIR**

En vue du lancement du projet de réhabilitation du manoir et de ses dépendances en co-maitrise d'ouvrage avec l'EPF Normandie et afin de bénéficier de la prise en charge à hauteur de 80 % du clos et du couvert, une convention de groupement de commande doit être signée en application de l'article L2113-6 du code de la commande publique, dont la commune de Beuzeville sera le coordonnateur.

Par cette convention, les parties s'engagent chacune à conclure, signer, notifier et exécuter des marchés distincts, avec chaque cocontractant retenu, à hauteur de leurs besoins propres et préalablement déterminés selon les dispositions suivantes :

- en ce qui concerne l'EPF Normandie : la démolition et la réhabilitation du clos et couvert des bâtiments.

- en ce qui concerne la commune : aménagements intérieurs du bâtiment et aménagement potentiel des espaces extérieurs, potentiels travaux d'extension (y compris clos et couvert), voiries et abords des bâtiments sur l'ensemble du périmètre du projet.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
Vu l'avis de la commission des finances  
Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir.

### **18/2023 – CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU A L'ASSOCIATION ACCES**

L'association ACCES facilite l'Insertion par l'Activité Economique des personnes les plus éloignées de l'emploi en raison de difficultés sociales et/ou professionnelles particulières. Pour ce faire, elle met en place des rencontres individuelles, d'accompagnement, de suivi de projets personnels, d'aide au choix de la formation et à la mobilité ainsi que de contrats de travail spécifiques.

Afin d'apporter son soutien à l'association ACCES, il est proposé au conseil municipal de signer une convention pour la mise à disposition d'un bureau au sein de la mairie.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
Vu l'avis de la commission des finances,  
Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir.

### **19/2023 – RETROCESSION DE VOIRIE – CLOS ROMY 2**

Dans le prolongement des 2 premières tranches immobilières « Le Clos Romy 1 et 2 » la société PIERREVAL (SNC LE CLOS ROMY) vient de démarrer l'aménagement de la dernière tranche.

S'agissant d'une opération qui permettra de relier les rues du Lion et des Vikings, la voirie et les équipements communs seront repris par la Ville de BEUZEVILLE.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
Vu l'avis de la commission des finances,  
Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** M. le Maire à signer à cet effet, une convention qui permettra de définir les modalités d'intervention au stade de l'exécution des travaux.

### **20/2023 – ADRESSE OFFICIELLE DE LA MAIRIE**

Afin de procéder à la demande de raccordement de la mairie à la fibre optique, il convient de dénommer officiellement l'adresse de la Mairie « 1 Place du Général de Gaulle ».

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de dénommer l'adresse officielle de la Mairie de Beuzeville 1 Place du Général de Gaulle.

### **INFORMATIONS :**

- Fermeture d'une classe à la prochaine rentrée scolaire
- 
- Réunion publique d'information sur la fibre (Eure Normandie Numérique) : le jeudi 16 mars 2023 de 18h00 à 20h00 à la Cidrerie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30